

Règlement du jeu concours

« Jouez et tentez de gagner 3 locations de bateau »

TIRAGE AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

La société STORM PORNIC NAUTIC, société par actions simplifiées au capital de 83 846,96 euros, immatriculée au RCS de Saint Nazaire sous le numéro 398 201 681 et dont le siège est fixé au 5 boulevard de Linz – 44210 Pornic met en ligne, du 11 février 2022 à 10 heures au 11 mars 2022 à 16 heures un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jouez et tentez de gagner 3 locations de bateau » dans les conditions prévues au présent règlement.

Le règlement du jeu est disponible sur le site www.pornic-yachting.fr et sur la page Facebook de Pornic Yachting.

ARTICLE 2 – ACCÈS AU JEU

1. Acceptation du règlement

L'acceptation préalable des présentes conditions est une condition essentielle de validité de la participation.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2. Participants

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans résidant en France Métropolitaine, à la condition d'être titulaire du permis bateau option côtière, à l'exception des membres du personnel de STORM PORNIC NAUTIC, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

La participation au jeu est strictement nominative et limitée à une participation par personne (même nom, même prénom).

STORM PORNIC NAUTIC se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné la dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, le recours à des adresses électroniques ou Facebook id dit « poubelles » et/ou hors France métropolitaine, et/ou la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de STORM PORNIC NAUTIC, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par STORM PORNIC NAUTIC ou par des tiers.

3. Durée du jeu

La participation sera ouverte du 11 février 2022 à 10 heures au 11 mars 2022 à 16 heures en allant sur la page Facebook de PORNIC YACHTING ou via tout lien hypertexte, url ou bouton mis en ligne et redirigeant vers le jeu « Jouez et tentez de gagner 3 locations de bateau ».

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITÉS DU JEU

L'accès au jeu se fait exclusivement par internet via la page suivante : <http://www.pornic-yachting.fr/page/jeu-concours/>

Pour participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre sur le site www.pornic-yachting.fr
- Remplir obligatoirement tous les champs du formulaire de participation :
 - o Prénom
 - o Nom
 - o Adresse électronique (email)
 - o Tél
 - o Adresse de résidence
 - o Déclarer être titulaire du permis bateau option côtière
 - o Cliquer sur le bouton « je valide ma participation »

Sa participation au jeu sera prise en compte uniquement après avoir cliqué sur le bouton « je valide ma participation ». Le participant doit obligatoirement remplir tous les champs du formulaire de participation.

Toute participation incomplète ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT – INFORMATION DU GAGNANT

1. Désignation du gagnant

Afin de désigner le gagnant du jeu, un tirage au sort sera effectué le 11 mars 2022 à 16 heures 15, parmi tous les participants ayant respecté les modalités du présent règlement.

2. Information du gagnant

Les gagnants seront contactés par courrier électronique, le 19 mars 2022 à 18 heures au plus tard.

STORM PORNIC NAUTIC ne pourra être tenu responsable en cas d'adresse électronique incorrecte ou ne correspondant pas à celle du gagnant.

STORM PORNIC NAUTIC n'est pas tenu de rechercher les coordonnées du gagnant qui ne pourrait pas être joint en raison d'une adresse électronique invalide ou erronée.

STORM PORNIC NAUTIC ne pourra être tenu responsable en cas de problème de quelque nature que ce soit notamment de nature technique ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information.

ARTICLE 5 – DOTATION

1. Nature de la dotation

3 lots gagnants seront attribués. Les lots consistent en :

- 3 locations de bateau d'une demi-journée sur un semi-rigide d'une valeur unitaire de 200 euros TTC

La dotation ci-dessus n'est pas cessible à un tiers et ne sera ni reprise, ni échangée contre un autre objet ou prestations quelles que soient leurs valeurs, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces, par virement bancaire ou chèque.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation d'aucune sorte.

Pour faire valoir sa dotation, le gagnant procède à une réservation auprès de Pornic Yachting au cours de l'année 2022, hors jours fériés, hors période du 14 juillet au 15 août, et dans la limite de disponibilité du bateau aux dates souhaitées.

STORM PORNIC NAUTIC se réserve le droit de remplacer ces lots par d'autres dotations similaires quant à leur valeur caractéristiques, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

2. Remise ou retrait du lot

Les dotations seront à récupérer à la base de location Pornic Yachting – Port de plaisance de la Noëveillard – 44210 Pornic ou bien par téléphone pour convenir de la date de réservation.

Le gagnant injoignable, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours au courrier électronique l'invitant à communiquer son numéro de téléphone pour bénéficier du lot, ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 – GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Conformément aux dispositions de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, la participation ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de participation.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu seront traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la bonne gestion du présent jeu et de prévenir le gagnant. En participant au jeu concours « Jouez et tentez de gagner 3 locations de bateau », le participant accepte, sans réserve, de recevoir des offres promotionnelles envoyées par mail par la marque PORNIC YACHTING.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de modification, rectification et de suppression des données personnelles les concernant qui peut être exercé :

- Par mail : info@pornic-yachting.fr
- Par courrier à : PORNIC YACHTING – Données personnelles – 5 boulevard de Linz- 44210 Pornic

ARTICLE 8 – CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de STORM PORNIC NAUTIC ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Dans cette hypothèse, les informations relatives à la suppression ou à la modification de ce jeu seront publiées à l'adresse suivante : www.pornic-yachting.fr et sur la page Facebook de PORNIC YACHTING.

ARTICLE 9 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau internet.

En conséquence, STORM PORNIC NAUTIC ne pourra être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet
- De tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du jeu
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De la perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit

ARTICLE 10 – ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet <http://www.pornic-yachting.fr/page/jeu-concours/>

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture du jeu à :

STORM PORNIC NAUTIC – Service marketing – 5 Boulevard de Linz – 44210 Pornic

ARTICLE 11 – LITIGES / DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de différend persistant sur son application ou son interprétation, et à défaut d'accord amiable, tout litige relèvera des tribunaux compétents.